



Saint-Nauphary
82370

Tél : 05.63.67.90.51

Fax : 05.63.67.87.04

**DELIVRANCE D'UNE CARTE D'IDENTITE
POUR UN ADULTE
PIECES A FOURNIR**

La carte d'identité est valable 10 ans

Dans tous les cas : première demande , renouvellement, perte, vol

- ❑ 1 extrait d'acte de naissance de **moins de 3 mois** (à demander à la mairie du lieu de naissance). *Depuis le décret du 18 mai 2010, le demandeur titulaire d'une CNI sécurisée ou d'un passeport électronique ou biométrique de moins de 12 ans n'a plus besoin de fournir un extrait d'acte de naissance (sauf si changement de son état civil),*
- ❑ **Pour les personnes nées à l'étranger**, une preuve de la Nationalité Française (décret de naturalisation, certificat de Nationalité Française le cas échéant),
- ❑ L'ancienne carte d'identité (sauf s'il s'agit d'une première demande),
- ❑ **En cas de perte de la carte d'identité** : vous devez le déclarer à la mairie et compléter le formulaire de déclaration de perte de CNI, ou si vous avez effectué cette déclaration auprès des services de la police ou de la gendarmerie, d'un consulat de France à l'étranger ou des services de polices étrangers, fournir la déclaration établie **plus un timbre fiscal à 25 €**,
- ❑ 2 photos d'identité 3,5 x 4,5 identiques, récentes, de face et tête nue, sur fond uni, claires et sans rideaux,
- ❑ 1 justificatif de domicile de **moins de 3 mois** (facture EDF, PTT, Eau, remboursement maladie, quittance de loyer, justificatif du versement d'allocations familiales, attestation d'assurance, avis d'imposition ou non imposition,...),
- ❑ **En cas d'hébergement au domicile d'une tierce personne, y compris les parents pour les majeurs** : présentez une pièce justificative du domicile de la personne qui héberge, 1 justificatif de l'identité de l'hébergeant et une attestation sur l'honneur précisant la date de l'hébergement,
- ❑ Taille,
- ❑ L'intéressé(e) doit se présenter à la mairie lors de la demande pour **la prise d'empreinte et la signature.**